

# Fontenay

#1 - SPÉCIAL TRAVAUX  
QUARTIER DES LARRIS  
avril 2007

notre ville

M A G A Z I N E D ' I N F O R M A T I O N S M U N I C I P A L E S

## Un projet fédérateur

Après plusieurs années de concertations et d'actions pour obtenir les subventions nécessaires — et même si ces dernières ne sont pas à la hauteur escomptée — le chantier d'embellissement du quartier des Larris est maintenant dans sa phase active. Ce projet à l'esprit fédérateur permet à différentes composantes urbaines du quartier de s'harmoniser. Il affirme de plus notre volonté de revitaliser le centre commercial, lieu de vie et de rencontre, mais également de réaliser de nouveaux espaces publics permettant une meilleure circulation piétonne, notamment entre les groupes scolaires Langevin et Wallon.

Autre élément important, le développement du «végétal» dans un environnement qui avait pris, dans les années 60, le parti des dalles de béton. Le fait de retrouver le sol naturel dans ces percées va permettre à des arbres de hautes tiges, notamment des plantations de pins sylvestres, de venir souligner les nouveaux axes en proportion avec les immeubles existants.

Comme tous les travaux de cette envergure, le démarrage est toujours perturbant pour les riverains qui voient leur environnement proche se transformer : démolitions, nuisances, transformations...

C'est pourquoi j'ai demandé aux services municipaux et aux paysagistes concernés de se tenir à votre disposition et votre écoute. Plusieurs réunions se sont déjà tenues et d'autres peuvent se tenir si nécessaire. Ce projet est celui des habitants du quartier, pour l'amélioration de leur cadre de vie.

Ce journal d'information s'inscrit dans cette démarche, il sera suivi d'autres numéros pour vous tenir informé de l'évolution du chantier. Dans l'attente, soyez certain de notre ambition, d'inscrire ce beau projet d'embellissement comme un axe fort de notre volonté municipale, jamais démentie, de faire de Fontenay-sous-Bois une ville agréable, une ville à vivre pour tous.

Jean-François Voguet,  
sénateur-maire



## Spécial travaux

### Quartier des Larris

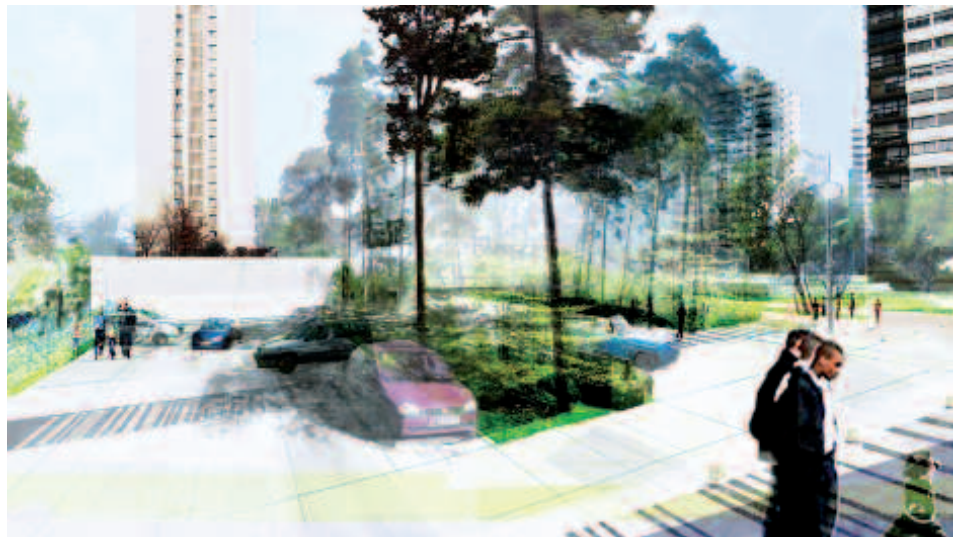
| TRAVAUX |

# Un immense projet pour le quartier

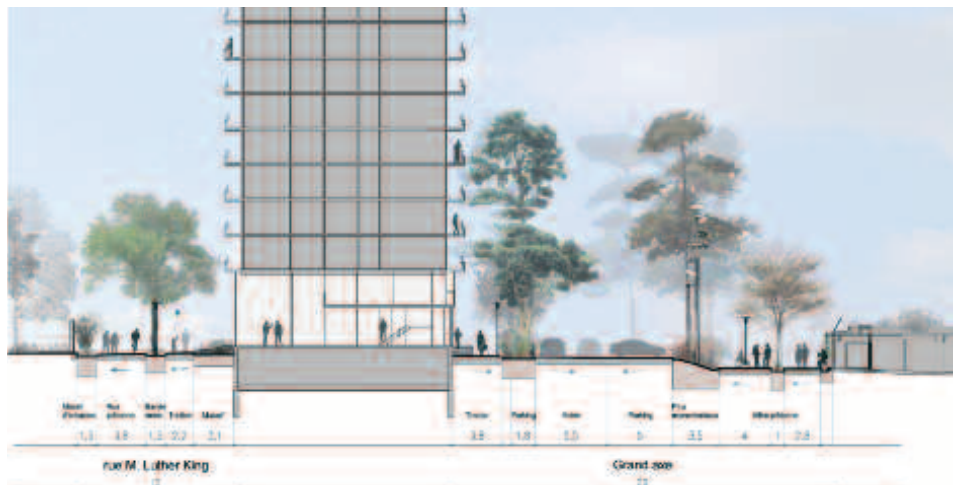
➔ Après plusieurs années de concertation, et par délibération en date du 15 décembre 2005, le Conseil municipal a approuvé un programme de requalification du quartier des Larris, dans le cadre d'une opération ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) qui fait suite à plusieurs demandes de subventions territoriales. La Ville a mis en œuvre un programme ayant pour objectif d'améliorer le fonctionnement urbain et les accessibilités du quartier des Larris.

Le coût prévisionnel des travaux (hors taxes et honoraires) est estimé à 2 700 000 €. Compte tenu de ce coût, conformément au code des marchés publics et à la volonté municipale il a été procédé à un concours de maîtrise d'œuvre. Sur quatorze candidats, le jury a retenu trois équipes composées d'un paysagiste et d'un bureau d'étude spécialisé dans ce type de travaux.

Ces projets ont été présentés à la population le 3 avril 2006 lors d'un conseil de quartier spécifique. Les remarques formulées à cette occasion ont permis au jury de sélectionner l'un des projets. }



Vue perspective de la nouvelle voie vue depuis la rue Paul-Langevin



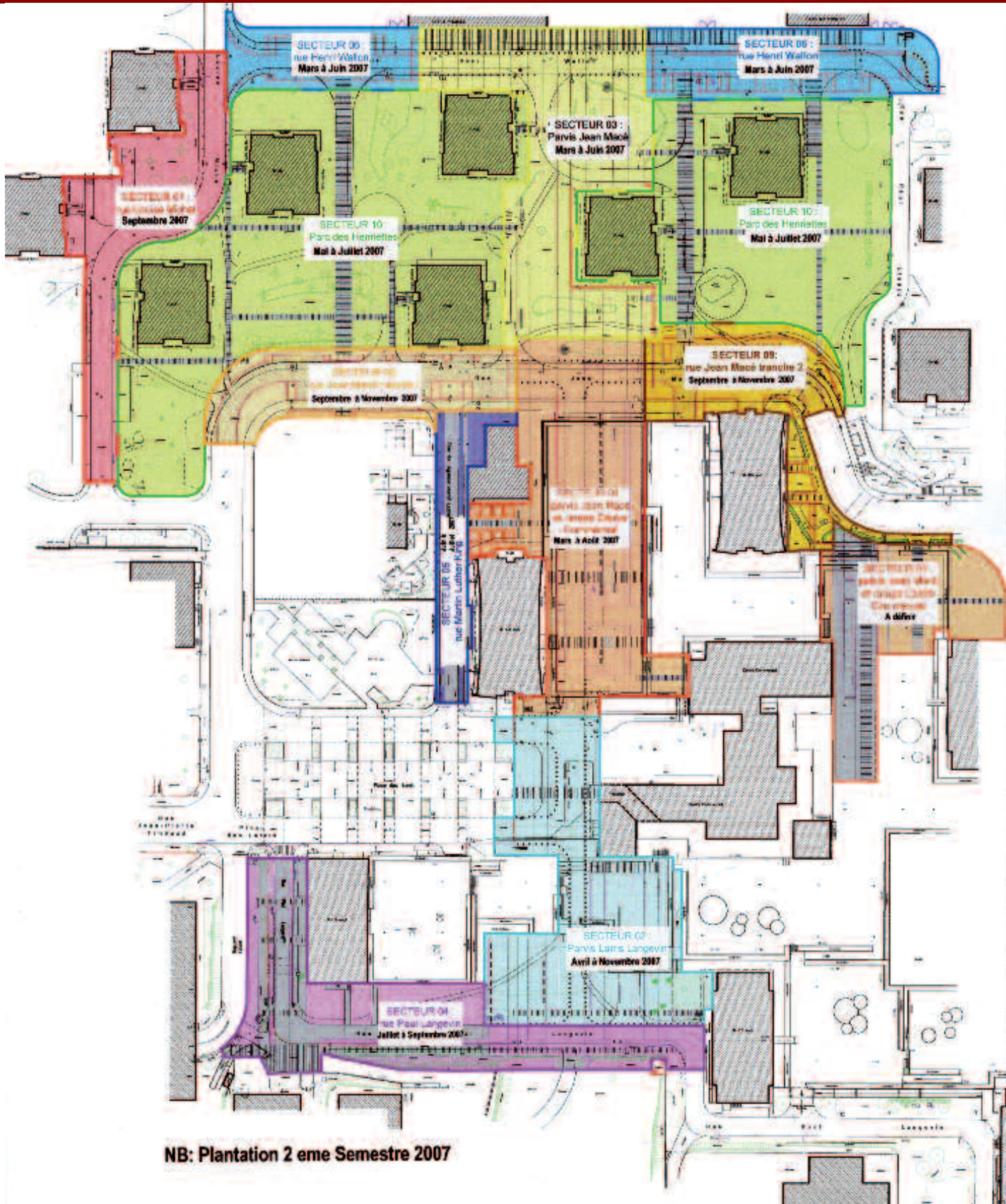
Coupe AA de la voie nouvelle - la promenade des Larris

## Le projet retenu

Les Larris est un quartier avec plusieurs typologies d'habitats coexistants : immeubles R + 4 aux Henriettes, tours, réseau de dalles et centre commercial, etc. Élément fort du quartier, les tours monumentales avoisinent les grandes dalles dont la vocation était de rassembler les habitants, mais qui en fait coupent l'espace. Les équipements importants (écoles, crèche, etc.) qui font vivre le quartier sont cloisonnés et isolés, alors qu'ils mérite-

raient d'être reliés les uns aux autres pour créer un espace public à l'échelle du quartier. Pour cela, trois dalles doivent être démolies. Autour d'un espace public, axe fédérateur dénommé promenade des Larris, le projet propose de réunir les différents équipements existants dans le quartier: les deux écoles, le centre commercial, l'espace intergénérationnel et la crèche. Trois axes secondaires, la rampe, la

rampe, la rue Martin-Luther-King et la rue Paul-Langevin, deviennent piétonniers. La rue Martin-Luther-King restera cependant accessible aux véhicules de secours. La place des piétons est privilégiée, mais les circulations automobiles ne sont pas oubliées pour autant, avec la création d'une nouvelle voie à double sens et de stationnements, devant la tour Martin-Luther-King. Cent vingt-six autres places de stationnement seront aménagées en périphérie du quartier.



## 12 mois de travaux

❏ **Douze mois de travaux sont nécessaires pour réaliser ce chantier** : Le plan ci-dessus est donné à titre indicatif, et comprend les phases de préparation, de démolition des dalles et parkings, et les aménagements des voiries.

- ❏ **Secteur 1** : parvis Jean-Macé et rampe centre commercial - mars à août 2007
- ❏ **Secteur 2** : parvis Larris Langevin - avril à novembre 2007
- ❏ **Secteur 3** : parvis Jean-Macé - mars à juin 2007
- ❏ **Secteur 4** : rue Paul-Langevin - juillet à septembre 2007
- ❏ **Secteur 5** : rue Martin-Luther-King - juin à juillet 2007
- ❏ **Secteur 6** : rue Henri-Wallon - mars à juin 2007

- ❏ **Secteur 7** : rue Louise-Michel - septembre 2007
- ❏ **Secteur 8** : rue Jean-Macé - TRANCHE 1 - septembre à novembre 2007
- ❏ **Secteur 9** : rue Jean-Macé - TRANCHE 2 - septembre à novembre 2007
- ❏ **Secteur 10** : parc des Henriettes - mai à juillet 2007

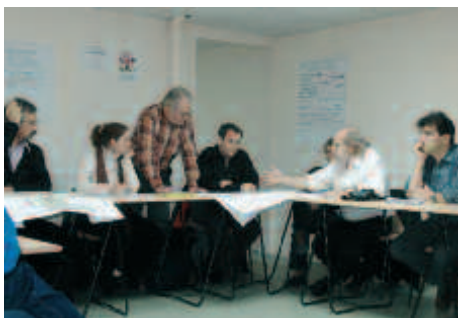
| EN DIRECT AVEC LES HABITANTS |

## Ambiance constructive

L'Amicale des 17 Henriettes, association de riverains, a fait part de ses interrogations sur les futurs aménagements. Afin de prendre en compte leurs remarques, et d'avancer ensemble, une réunion de dialogue et de concertation s'est déroulée lundi 2 avril.



➔ Gilles Saint Gal, conseiller municipal, deux maîtres d'œuvre de l'agence TER (cabinet de paysagistes), la directrice de l'école élémentaire Henri-Wallon, et Alain Régnier, le directeur de l'urbanisme étaient présents au côté des habitants pour expliquer et pour faire évoluer le projet. Gilles Saint Gal a tenu



à rappeler la philosophie qui les a guidés jusqu'ici. «*Notre objectif est de valoriser tout le quartier, de l'unifier. Nous avons toujours collaboré avec vous. La requalification des Larris est un long processus qui a fait l'objet de négociation, avec des réunions de quartier où les habitants ont pu faire part en amont de leurs souhaits*». Néanmoins, l'avancée des travaux interrogent aujourd'hui certains riverains. Les futurs aménagements ne risquent-ils pas d'apporter des nuisances, des suppressions d'espaces verts, des problèmes de stationnement et de circulation, notamment dans la rue Henri-Wallon. L'installation de mobilier urbain ne va-t-il pas engendrer des futurs attroupements nocturnes à proximité des habitations ? Les riverains sont inquiets pour leur qualité de vie.

Pour tous, l'important est que la concertation continue. «*L'écoute, le dialogue se poursuivent tout au long du projet. Nous sommes là pour discuter et pour améliorer ce qui peut être fait*», explique Gilles Saint Gal. Les riverains ont été rassurés sur les différents points d'achoppement. Chaque bâtiment des Henriettes bénéficiera d'une bande arborée de quatre mètres autour des résidences. Cela permettra de dégager chaque bâtiment, en laissant respirer les habitants qui disposeront autour de leur balcon d'un espace vert. Le projet va être modifié afin d'élargir ces bandes arbustives pour satisfaire les demandes de la population. Deuxièmement, les concepteurs s'engagent sur l'importance de l'espace arboré qui jouera pleinement son rôle d'isolant phonique. Pour aller dans le sens des demandes formulées par les riverains, les deux placettes seront fortement densifiées au niveau végétal. Le mobilier urbain (les bancs) initialement prévu ne sera pas installé. Un compromis a été trouvé pour la rue Henri-Wallon. Le tracé initial de la raquette permettant de faire demi-tour sera éloigné des habitations, sans pour cela gêner la sortie de l'école élémentaire Henri-Wallon. Des barrières seront installées pour réguler la circulation en fonction des horaires de sorties des écoles. Si l'esprit du projet reste identique, des aménagements sont toujours possibles pour que l'intérêt de tous soit préservé. }

## Amiante, un aléa de chantier

Le chantier a démarré comme prévu le 27 novembre 2006, mais lors de la démolition de la dalle de l'OPAC 75, l'entreprise a découvert la présence de 850 plaques de fibrociment ayant servi de joues de coffrages perdus lors de la construction du parking à la fin des années 60.

Préalablement au rachat des parkings, la Ville avait sollicité des OPAC 75 et 94 un diagnostic amiante de leurs dalles et parkings. Les deux diagnostics établis en septembre et

décembre 2005 par deux experts différents ne relevaient aucune trace d'amiante. Les experts ont fait une erreur en ne diagnostiquant pas le fibrociment.

Bien entendu, la ville a un recours. Elle aurait pu tout arrêter, et ne reprendre le chantier qu'une fois la bataille juridique terminée. Mais elle a décidé de continuer en avançant le coût des travaux de désamiantage. Après la mise aux normes du chantier pour ce type de procédure, cette opération a pu se dérouler en toute sécurité pour les riverains, les ouvriers



et bien sûr, l'environnement. Le retard dû à cet aléa de chantier ne remet pas en cause le délai global des travaux.